



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 7 juin 2021

DELIBERATION DU BUREAU
DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Attribution de subventions de fonctionnement aux associations sportives – saison 2021/2020

L'an deux mille vingt et un, le sept juin à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, port Toga, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRESENTS :

POZZO DI BORGO Louis, ROMITI Gérard, SAVELLI Pierre, PELLEGRINI Leslie, PADOVANI Jean-Jacques, ROSSI Michel, LINALE Serge, DE GENTILI Emmanuelle.

ABSENTS :

SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Pierre-Michel, MILANI Jean-Louis, ARMANET Guy, PADOVANI Marie-Hélène.

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 5

Votants : 8

Pour : 8

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

OBJET : Attribution de subventions de fonctionnement aux associations sportives – saison 2020/2021

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral N°2B 2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 20 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 26 mai 2021 qui délègue au Bureau l'attribution des subventions sportives pour la saison 2021/2022 en dérogation au Guide du sport, avec au moins le maintien du montant attribué en 2020 ;

Considérant que si après étude du dossier, l'association peut bénéficier d'un montant supérieur, une revalorisation est accordée ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**DECIDE
(A l'unanimité)**

D'attribuer les subventions de fonctionnement aux associations sportives de la loi 1901 selon la répartition présentée dans le tableau ci-annexé, pour un montant global de deux cent quatre-vingt-six mille euros et sept cent quarante-huit centimes (286 748 €) ;

AUTORISE

Le Président à signer tous les documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia Compte 6574 - fonction 40 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE PRESIDENT


LOUIS POZZO DI BORGIO



Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le **14 JUIN 2021**
et publication ou notification
du **14 JUIN 2021**
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MOCHRAOUI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification